



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

psychomotriciens

Question écrite n° 73072

## Texte de la question

M. Charles-Ange Ginesy attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la situation actuelle des psychomotriciens en France. Il avait été lancé en 2008 une réforme des professions de santé qui avait pour but d'actualiser les compétences et de faire évoluer la formation initiale de ces professionnels en fonction de leurs connaissances actuelles et des nouveaux besoins de la population. Les psychomotriciens s'inquiètent de l'interruption des travaux de réingénierie concernant la formation de leur profession, et ce, depuis maintenant trois ans. Ainsi, afin de répondre aux besoins grandissants de la population, les psychomotriciens demandent le passage à 5 ans d'études assorti du grade de master afin de reconnaître le niveau d'expertise indispensable pour garantir à nos concitoyens des soins psychomoteurs de qualité. Par conséquent, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

## Texte de la réponse

A la suite des conclusions du rapport de l'Inspection générale des affaires sociales et de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche sur la poursuite du processus d'intégration des formations paramédicales dans le dispositif licence-master-doctorat que la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes a diligenté avec la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, plusieurs professions, dont les psychomotriciens, sont dans l'attente de la reprise des travaux les concernant. La ministre souhaite qu'ils puissent reprendre très rapidement et que dans ce cadre les travaux de réingénierie de la formation des psychomotriciens puissent aboutir à la formation la plus adaptée aux besoins de santé de la population.

## Données clés

**Auteur :** [M. Charles-Ange Ginesy](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 73072

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

**Ministère attributaire :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [27 janvier 2015](#), page 480

**Réponse publiée au JO le :** [28 juillet 2015](#), page 5743